



Quai Ulysse
Chevalier
26100 Romans
09 53 01 37 35
acc26@orange.fr

Marraine Marie Toros
Parrain Eric Martic



REGLEMENT du concours
« Par tous les seins »



Ce concours est organisé par L'association : **Agir Contre le Cancer ACC26**

Présentation :

Dans le cadre d'octobre rose, prévention du cancer du sein, ce concours est mis en place. Il a pour finalité une vente au profit de l'aide aux malades et de la recherche fondamentale des cancers.

Au vu de l'annulation de la foire, nous avons été dans l'obligation de modifier ce règlement.

Les œuvres vont-êtré soumises au vote des internautes sur notre page Facebook sur tout le mois d'octobre.

Elles seront exposées dans les locaux de l'association jusqu'à la vente début novembre (le prix proposé se fera en accord avec le réalisateur de l'œuvre).

Article 1. Participation

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne majeure, mineure avec l'autorisation parentale.

Il se déroule du 1^{er} juin au 20 septembre 2021 (le 20 septembre étant la date limite de réception des œuvres).

L'œuvre devra être accompagnée d'un message (10 lignes maximum) qui relatera sa motivation à participer à ce concours. Il sera placé sous l'œuvre (tous les messages seront retranscrits par ordinateur avec les mêmes caractères, pour supprimer tout signe distinctif).

Article 2. Sélection

Parmi toutes les œuvres réalisées, les 3 les plus citées seront les gagnantes du concours. Les réalisateurs recevront un lot et seront interviewés au local de l'association le jour de la vente.

Article 3. Dépouillage

La présidente de l'association ou son représentant veillera au bon déroulement du dépouillage.

En cas d'égalité, la présidente ou son représentant tranchera (sa décision sera sans appel).

Article 4. Composition

Toutes les œuvres présentées doivent répondre au thème « par tous les seins ».

Elles sont réalisées en dessin, en peinture, en collage, en photographie ou en sculpture par le participant.

Pour les photos, les participants doivent être dépositaires des droits à l'image et avoir l'autorisation par écrit des personnes identifiables sur la photo (le fichier transmis doit être en JPEG).

Pour les autres œuvres, aucun format ni matériel n'est imposé, elles doivent toutes avoir été créées par le participant au concours (une œuvre achetée est éliminatoire).

Article 5. Envoi des œuvres

Les photos peuvent être transmises par mail ; les autres œuvres peuvent être déposées au local de l'association ou envoyées par voie postale.

Au terme de l'action, les œuvres invendues seront mises à disposition des propriétaires au local de l'association durant tout le mois de novembre. Au-delà, si elles n'ont pas été récupérées, elles resteront la propriété de l'association.

Article 6. Conditions de participation

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule et unique œuvre.

Article 7. Résultats

La proclamation des résultats se fera sur les réseaux sociaux le 1^{er} novembre 2021. Ils seront également communiqués à chacun par mail ou par courrier postal si l'envoi initial est accompagné d'une enveloppe affranchie au nom du participant.

Article 8. Prix

Le classement des votes permettra de distinguer les lauréats qui recevront un lot (la liste des lots sera communiquée sur les réseaux sociaux en même temps que la mise en ligne des œuvres).

Toutefois le but originel de ce concours est avant tout de permettre à chacun de s'exprimer autour du cancer du sein.

Article 9. Règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

**L'ACC26 organisatrice, représentée par sa présidente
Claire Lavayssière**

